



Casablanca, le 25 Novembre 2008

AVIS N°228/08
RELATIF A LA PURGE DU CARNET D'ORDRES
A L'OCCASION DU DETACHEMENT
DES DROITS DE SOUSCRIPTION DE LA BMCI

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 7 bis, 24 et 26,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.2.6 ;

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

A l'occasion du détachement du droit de souscription de la valeur BMCI, la Bourse de Casablanca a procédé à la purge du carnet d'ordres de ladite valeur le **Mardi 25 Novembre 2008.**

Direction Marchés